

Aménagements pédagogiques

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels il convient de mettre en place des parcours de scolarisation inclusifs, il existe différents aménagements pédagogiques définis par le code de l'éducation : **PAI, PAP et PPS**.

Avez-vous relevé de l'un de ces dispositifs au collège ou en classe de seconde : OUI NON

Lequel ? : PAP PAI PPS

<u>SCOLARITÉ 2024 - 2025</u>	
Nom et adresse de l'établissement : _____	
Classe _____	LV1 : _____ LV2 _____
<u>SCOLARITÉ 2025 - 2026</u>	
ANGLAIS (LV1 obligatoire)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ESPAGNOL (LV2))	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Êtes-vous redoublant de la 1 ^{ère} année de BTS?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Date _____ Signature _____.